

## Séance du lundi 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le lundi dix-huit du mois de janvier à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE HAM.

Étaient présents les conseillers municipaux :

Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Madame Alexandra FONTAINE, MM. Frédéric BARRÉ, Christian GARNIER, Mme, Sophie DEROUET, M. Frédéric ATTHAR, Mmes Emmanuelle MORICE, Patricia DOUILLET, M. Jérôme RENARD.

Absente excusée : Mme Frédérique MATIGNON

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Madame Le Maire propose deux rajouts :

Les deux rajouts sont acceptés à l'unanimité des membres présents (10).

### **2021-1 Subventions : demande des associations de la commune**

#### **7.5 Subventions**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions aux associations à portée communale, d'un même montant que l'an dernier, au titre de 2019.

**\* Propositions pour les associations n'ayant pas de conseillers municipaux au sein de leur bureau :**

Anciens Combattants et AFN	220 €	
Coopérative scolaire	270 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant
Génération mouvement Club des Bruyères	250 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Gymnastique Volontaire Hamoise		Pas de demande reçue
Télé-proton	50 €	
Société de chasse Saint Hubert	310 €	
Amicale laïque	500 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u> et 11 cartes de pêche fournies pour le loto (55€)
Comité des fêtes:	0 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Gaule Ribayenne	0 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u> Pas de demande reçue pour l'instant
Team Auto Sport	0 €	<u>Une gratuité annuelle</u>
<b>Sous-total 1</b>	<b>1600 €</b>	

**\* Associations ayant un ou des conseillers municipaux au sein de leur bureau (sortie de la ou des personnes susceptibles d'être concernée(s) pour le vote) :**

Football Club de l'Aisne	1 624 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
--------------------------	---------	------------------------------------------

<b>Sous-total 2</b>	<b>1624</b>	
<b>Total global</b>	<b>3224</b>	<b>Pour mémoire en 2020 : 3225 €</b>

Soit un total global de 3 224 € au titre de 2021 (hors subvention classe transplantée).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

\* **Approuve les propositions.**

\* **Renouvelle le principe des tarifs préférentiels : gratuité, tarif hiver à 70 € et tarif été à 30 €.**

\* **Autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2021 - article 6574.**

### 2021-2 Subventions : demande des associations hors commune

#### 7.5 Subventions

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les demandes de subventions qui sont parvenues d'associations hors communes pour l'année 2020 :

- Groupe Ornithologique des Avoisirs
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Association française des sclérosés en plaques
- Union Départementales des Associations Familiales 53
- Prévention routière
- Maison Familiale Rurale : Pré-en-Pail : un hamois comme élève
- Association France Handicap
- La maison de l'Europe en Mayenne
- AFM-Téléthon
- Ecole des Travaux Publics de Normandie
- Fondation du Patrimoine
- Médiation juridique
- Société Protectrice des Animaux

**Considérant qu'il s'agit d'associations ou organismes hors commune ;**

**Le Conseil Municipal rejete à l'unanimité, l'attribution de subventions aux organismes ci-dessus avec une exception pour les trois associations suivantes qui bénéficieront d'une subvention de 50 euros : la Fondation du Patrimoine, la Médiation Juridique, la Société Protectrice des Animaux.**

**Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2021 - article 6574.**

### 2021-3 Droit de préemption urbain (DPU)

L'avis de la commune est sollicité pour exercer le droit de préemption urbain (DPU) pour une propriété composée de plusieurs parcelles : H277, H279, H280, H735, H838, H839.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

♦RENONCE à exercer le DPU,

Madame le Maire précise qu'en raison de la caducité du Plan d'Occupation des Sols, la commune ne pourra plus exercer son droit de préemption tant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne rentrera en fonction.

## 2021-4 Etat de la dette

### 7.3.6 Finances locales : emprunts : autres

Madame le Maire donne pour information l'état de la dette de la commune :

**État de la dette au 1er janvier 2021**

**Capital restant dû : 30673,82 €**

Organisme Prêteur	Échéance	Dette à l'origine	Taux fixes	Montant	Montant Intérêts	Montant capital	Durée années	Fin	Capital restant dû
Prêt n°10000121134									30 673,82
CREDIT AGRICOLE	10.01.2021	70 000,00	2,59	2024,32	198,61	1 825,71	10	2 024	28 848,11
Candélabres suite effacement des réseaux	10.04.2021	70 000,00	2,59	2024,32	186,79	1 837,53	10	2 024	27 010,58
	10.07.2021	70 000,00	2,59	2024,32	174,89	1 849,43	10	2 024	25 161,15
	10.10.2021	70 000,00	2,59	2024,32	162,92	1 861,40	10	2 024	23 299,75
				<b>8 097,28</b>	<b>723,21</b>	<b>7 374,07</b>			

TOTAL		70 000,00		<b>8 097,28</b>	<b>723,21</b>	<b>7 374,07</b>			<b>23 299,75</b>
-------	--	-----------	--	-----------------	---------------	-----------------	--	--	------------------

Article 66111 Article 1641

Au 31/12/2021

Dette qui se compose d'un prêt au taux de 2,59% et qui prendra fin en 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

**Approuve l'état de la dette, tel qu'il est présenté.**

## BILAN DE L'ECOLE

### Augmentation du nombres d'élèves sur le RPI , état des lieux :

Nous sommes actuellement à 48 élèves sur le RPI (50 en janvier 2021).

Année actuelle 2020/2021

Loupfougères		Le Ham	
PS1 Enfant de moins de 3 ans	1		
PS2 (3 ans)	6	CE1	6
MS	6	CE2	11
GS	2	CM1	3 +1 janvier
CP	8	CM2	6

Total	23 en janvier, compté 22	Total	26 27 en janvier
-------	--------------------------	-------	---------------------

Total au Ham : 26 élèves (bientôt 27)

Le maire de Loupfougères indique que la tendance est en hausse sur la commune.

Voici les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2021/2022

Loupfougères		Le Ham	
PS1 Enfant de moins de 3 ans	4		
PS2 (3 ans)	5	CE1	8
MS	6	CE2	6
GS	7	CM1	11
CP	2	CM2	4
Total	20 puis 24	Total	29

Il y a 5 naissances en 2020 à Loupfougères et 2 arrivées sur Loupfougères (d'enfants nés en 2020) et 1 naissance sur Le Ham. Notre RPI se porte bien, les effectifs sont en hausse.

Les enseignantes ont chacune 4 niveaux, avec des effectifs chargés au Ham.

Il y a des élèves en difficultés scolaires qui demandent une forte présence de l'adulte.

Une AESH (Mme Pichereau) était présente à temps plein à l'école du Ham jusqu'aux vacances de la Toussaint mais en arrêt depuis la rentrée d'octobre. Elle est remplacée jusqu'à sa reprise, mais seulement à mi-temps. L'AESH est présente pour une élève mais elle aide aussi d'autres élèves. Cette personne permettait une organisation de classe aidant l'enseignante. Cela se complique avec l'absence de cette personne.

L'Inspecteur nous a informé que lorsque Mme Pichereau reprendra ses fonctions, elle ne sera plus présente qu'à mi-temps à l'école du Ham car sa mise à disposition de 24h pour l'école était exceptionnelle.

### **Difficultés rencontrées par les enseignantes :**

Etant donné la situation sanitaire ainsi que pour des raisons pédagogiques, il n'est pas possible de regrouper les 26 élèves de CE-CM dans une même classe (bruit, espace, oxygène ...). De plus, les choix pédagogiques de l'enseignante nécessitent un espace conséquent pour chaque enfant, qui ne serait pas disponible si tous les élèves se trouvaient dans la même pièce. Mettre tous les élèves dans un même espace nécessiterait un changement global de la démarche pédagogique, ce qui n'est pas réalisable en cours d'année, sachant que les élèves travaillent ainsi depuis plusieurs années déjà. Mme Véraquin ne souhaite pas faire classe en frontal.

Le fait qu'un groupe d'élèves se retrouve à plusieurs moments de la journée sans surveillance d'un adulte dégrade le climat scolaire (conflits, énervement, ...)

Plusieurs élèves rencontrent des difficultés scolaires et demandent une forte présence de l'adulte à leurs côtés. Au vu du nombre d'élèves et de niveaux, il n'est plus possible pour l'enseignante de consacrer un temps nécessaire à chaque élève, ce qui accroît les inégalités. L'enseignante a l'impression de laisser les élèves face à leurs difficultés, sans pouvoir leur apporter l'aide dont ils auraient besoin.

### **Difficultés au regard des parents :**

Les parents ont pu faire remonter que leurs enfants rentrent en étant plus bruyants, plus énervés, plus stressés qu'à l'accoutumée.

### **Solutions à apporter :**

#### *Aides déjà apportées :*

Présence d'une AESH à mi-temps, présente tous les lundis et vendredis à l'école en remplacement de Mme Pichereau.

Présence de la conseillère pédagogique durant 3 mardis.

Attribution d'un enseignant/enseignante remplaçant(e) 2 jeudis.

Nous remercions l'Inspection Académique d'avoir mis à disposition ces aides ponctuelles. Maintenant, il est nécessaire de trouver des solutions pérennes dans le temps et stables, pour assurer un cadre fixe, serein, bienveillant et rassurant pour les élèves.

#### *Démarches envisagées :*

Monter un dossier pour recruter un service civique, les enseignantes souhaitaient mais il aurait fallu répondre à un appel à projet lancé par la DSEN en mai 2020. Il n'est plus possible à ce jour de monter un dossier de recrutement pour l'année scolaire 2020-2021 auprès de la DSDEN. Nous l'envisageons donc pour l'année scolaire 2021-2022.

Les effectifs sont chargés mais pas assez pour une création dans le temps. A contrario, une demande de poste « en CDD » pourrait être envisagée.

Les enseignantes demandent à ce que l'Inspection Académique envisage le placement d'un remplaçant sur l'école, voire un poste de remplaçant zone rurale. Cette demande, selon M. Bourgault, serait une solution intermédiaire pour la DSDEN.

Et monter un dossier de service civique est possible pour la fin de l'année scolaire.

## **2021-5 Service civique**

### **4.4 autres catégories de personnel**

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la demande de Mme. Pauline VERAQUIN, directrice de l'école du Ham, afin que la commune procède au recrutement

d'un service civique pour l'école dès janvier 2021. Elle expose au conseil municipal les conditions de recrutement :

↳ Assurer une mission d'intérêt général (création d'un journal numérique, aide aux enseignants, aide à l'animation et à l'organisation pendant les Temps d'Activités Périscolaires),

↳ La personne doit être âgée entre 16 à 25 ans, voire 30 ans si handicapée, et titulaire du permis de conduire dans le cas présent (trajets entre Le Ham et Loupfougères) avec une durée minimum hebdomadaire de 24 heures minimum, 35 heures hebdomadaires maximum.

↳ Aide à l'insertion, cumulable avec le R.S.A. (Revenu de Solidarité Active).

↳ Durée de 6 mois.

↳ Prise en charge par l'Etat (473.04 €) avec un reste à charge pour la commune de 107.58 € par mois répartis entre les deux communes du RPI (sous réserves des modifications éventuelles de l'Etat), invariable. La commune de LOUPFOUGERES a déjà délibéré favorablement à cette demande.

↳ Recrutement effectué par les Maires et les enseignants.

Après avoir délibéré, sous réserve d'une période d'essais concluante, l'assemblée délibérante, suite à un tour de table à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à mandater les sommes dues à la commune de Loupfougères (pouvant varier en fonction des décisions de l'Etat).

## 2021-6 Plan numérique école

Madame la Maire fait part au Conseil municipal que suite à l'appel à projets «Ecoles numériques innovantes et ruralités», l'école de Le Ham a été retenue et qu'elle est donc éligible à subventions (50% de la somme).

La maîtresse d'école a réalisé trois demandes de devis, un était non conforme par rapport aux demandes. Les entreprises Concept FI et Rocket situés à Villaines-La-Juhel sont conformes ; les devis sont examinés par le Conseil Municipal. La décision doit être prise avec la commune de Loupfougères.

Le Conseil Municipal Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise retenue et à mandater les sommes dues ainsi qu'à demander la somme de la subvention auprès de l'éducation nationale.

## 2021-7 Location d'un bureau

### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

**Madame Patricia DOUILLET quitte la pièce.**

**Considérant** le souhait de l'association de remplacement de chercher un local afin d'y mettre intégrer un bureau administratif et de conclure un bail pour la location dudit local communal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote :

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

ET DECIDE de conclure une convention professionnelle de location de locaux, d'une durée de une année renouvelable par tacite reconduction, du local communal d'environ 20 m<sup>2</sup> sis 7 rue de la grotte, à compter du premier février 2021 sous réserve.

FIXE le prix mensuel du loyer à 200,00€, charges incluses.

**AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

Madame Douillet réintègre sa place.

## 2021-8 Règlement du cimetière

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement du cimetière et d'adopter le règlement présenté en annexe :

A l'unanimité le Conseil Municipal Valide la proposition de Règlement intérieur et autorise Madame la Maire à l'afficher.

## 2021-9 Travaux

### 3.5 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame La Maire expose au Conseil Municipal :

Il y a nécessité de prévoir l'acquisition d'un four pour la salle, un devis a été reçu, d'autres ont été demandés.

Les devis pour les plafonds de la salle sont présentés, après un tour de table, celui de l'entreprise Lavaleur est choisi à l'unanimité pour sa capacité à réaliser l'ensemble des travaux.

Des devis de menuiseries ont été reçus pour les WC publics ainsi que ceux simples vitrages de la garderie, l'entreprise proclair est la mieux disante pour les deux, celle-ci est choisi à l'unanimité.

Projet	Entreprise du devis	Montant HT	Montant TTC	Résultat
WC publics	TRYBA	2284,31	2409,95	
	Proclair	1479,93	1775,92	Retenue
	Corvée	1693,3	2031,96	
Garderie	TRYBA	2337,58	2466,15	
	Proclair	1729,45	2075,34	Retenue
Salle socioculturelle	Lavaleur concept	10606	12727,2	Retenue
	Jarry	4920,15	5904,18	

Le Conseil Municipal Autorise Madame La Maire a signé les devis retenue ainsi qu'à mandater les sommes dues.

Des devis pour des panneaux de signalisation vont être demandés.

### 3.5 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame La Maire expose à l'assemblée le plan routier départemental pour 2021-2027.

Dans ce cadre des travaux de sécurisations sont prévus sur la D219 entre Le Ham et Villaines-La-Juhel.

Madame La Maire informe le conseil que dans ce cadre la commune pourrait être amenée à acquérir du terrain pour le mettre à disposition du département.

#### 2021-10 Application intramuros

##### 7.1 Décision budgétaire

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'une application d'information des administrés existe et est proposé en partenariat avec la CCMA.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne un accord de principe et est prête à tester ladite application.

#### 2021-11 Pacte de gouvernance

##### 5.7 Intercommunalité

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'un pacte de gouvernance est en discussion afin de réguler les relations entre élus communaux et la Communauté de Communes.

Madame La Maire indique qu'un questionnaire sera envoyé aux élus, mais certaines thématiques remontent du tour de table :

- Mutualisation des achats
- Recevoir le Compte-rendu de chaque conseil communautaire
- Un intranet communauté de communes-élus
- Demander l'avis des communes pour ce qui les impacts
- Plate-forme d'avis citoyens
- Besoin de services : travail, logement de qualité, saleté de la rocade de Villaines, médecins, télémedecine, navette de transport entre les communes
- Mutualisation des outils : désherbeur vapeur, broyeur, aérateur, balayeuse, gratte sable, hacheur thermique.
- Mutualisation d'agents : secrétaire de mairie.

#### 2021-12 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

##### 4.2 Personnel contractuel

*Le Conseil municipal de Le Ham.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir numérisation et mise en place d'un intranet et toutes tâches nécessaires au bon fonctionnement du service.

Sur le rapport de *Madame le Maire* et après en avoir délibéré ;

## **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétariat à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Informations du Maire**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré un agent du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de travailler sur la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel). Madame La Maire fait des propositions au Conseil afin d'établir une ébauche qui sera proposé au Comité Technique du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer prochainement sur le sujet.